

## Projet associatif de Coordination SUD

*Validé par les membres en Assemblée générale de juin 2013*

Coordination SUD est la plateforme nationale de coordination des ONG françaises de solidarité internationale. Elle rassemble plus de 130 membres, dont six collectifs (CLONG-Volontariat, CNAJEP, CHD, CRID, FORIM, Groupe Initiatives).

Ses membres mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, ainsi que des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

### Vision

Dans leur diversité, les membres de Coordination SUD, agissent pour:

**« Un monde où la participation de tous et de toutes est mobilisée pour promouvoir une humanité sans pauvretés, sans inégalités et sans injustices ; un monde de solidarité et d'égalité où les droits humains et l'environnement sont respectés ».**

### Mission

Coordination SUD

- Milite pour des politiques de solidarité internationale, d'urgence et de développement, fondées sur les principes de solidarité, les droits humains, la justice et la démocratie, et qui s'attaquent aux causes des conflits, de la pauvreté et des inégalités, en particulier entre les femmes et les hommes.
- Fédère, renforce et valorise les ONG françaises comme acteurs clés de la solidarité internationale. Elle favorise les échanges et le dialogue entre ses membres et porte la parole collective de ses membres en France, en Europe et dans le monde, pour peser, avec d'autres, sur les enjeux majeurs de la solidarité internationale.

### Valeurs, principes et éthique partagés

Les membres de Coordination SUD

- Adoptent les valeurs associatives et de la solidarité. Leur engagement est fondé sur la dignité, la justice sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes. Leur action est marquée par le respect des valeurs démocratiques et par l'indépendance.
- Font de Coordination SUD un espace collectif d'échanges, de dialogue et d'initiative, respectueux de leur diversité et fonctionnant sur un principe de subsidiarité.
- S'engagent au respect d'une éthique commune édictée par la Charte « une éthique partagée » et à la transparence vis-à-vis de toutes leurs parties prenantes, en particulier vis-à-vis de leurs partenaires de la société civile.